Résolution sur Zimbabwe

2007/2545(RSP) - 23/04/2007

Le Conseil a examiné l'évolution récente de la situation au Zimbabwe et a adopté une série de conclusions dans lesquelles il se dit préoccupé par la détérioration rapide de la situation politique, économique et en matière de droits de l'homme au Zimbabwe. Il condamne, en particulier, la répression violente exercée contre l'opposition et appelle toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence.

Le Conseil demande instamment au gouvernement zimbabwéen de respecter les engagements et les approches propres à l'Afrique, notamment le NEPAD et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, qui a été adoptée récemment.

Au vu de l'effet déstabilisateur que la situation au Zimbabwe pourrait avoir sur l'ensemble de la région, le Conseil salue le fait que la CDAA (la Communauté de Développement de l'Afrique Australe) ait tenu récemment un Sommet extraordinaire à Dar es Salam et ait pris une initiative en vue de résoudre cette crise. Il se félicite du mandat donné au président Mbeki pour qu'il facilite le dialogue entre l'opposition et le gouvernement, ainsi que de l'engagement du président Kikwete en tant que président de l'organe de la CDAA. Le Conseil se tient prêt à soutenir l'initiative de la CDAA si la demande lui en est faite.

Parallèlement, le Conseil exhorte toutes les parties à œuvrer avec la société civile, y compris les églises, à la tenue d'un vaste dialogue national ouvert à tous, lequel est essentiel pour jeter les bases d'une véritable réforme et d'une réconciliation nationale.

En réponse aux violences et aux violations des droits de l'homme, **le Conseil élargira la liste des personnes interdites de visa** (définie par la position commune du 19 février 2007). L'UE rappelle que les mesures ciblées qu'elle a prises (interdiction de visa, gel des avoirs et embargo sur les armes) visent exclusivement les personnalités de premier plan responsables de la crise de la gouvernance et des violations des droits de l'homme au Zimbabwe.

Réaffirmant la solidarité qui la lie au peuple du Zimbabwe, le Conseil indique que l'UE continuera de contribuer aux opérations humanitaires et aux projets qui bénéficient directement à la population, en assurant le financement d'activités qui, en 2006, se sont élevées à un montant total de 193 Mios EUR.

Par ailleurs, le Conseil a indiqué que l'UE continuerait de tirer parti des activités de programmation en cours dans le cadre du 10ème FED pour poursuivre le dialogue et, dès que les conditions le permettront, elle reprendrait les projets de coopération. En attendant, le Conseil continuera de suivre avec attention la situation dans le pays.